

L'ÉCHO

ORGANE

S'ÉDIFIER
ET SE
SOUTENIR
RÉCIPROQUEMENT.

DE L'UNION ST. JOSEPH

DE ST. HYACINTHE.

Et de la C. M. B. A.

Vol. 1

St-Hyacinthe, 1 Octobre 1891

No. 28

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LUSSIER & C^{IE}

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P.Q.

PAGNUELLO & FRÈRE

Épiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et préparés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai.

On n'emploie que du bois de première qualité.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blonain.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rougeurs, le masquo et autres taches de la peau,

La **LOTION PERSIENNE** est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable **SAVON** pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation **médicinale**, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est **brûlée par le soleil**, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
1538 & 1540, Rue Ste-Catherine, Montréal.

Pilules Antibillieuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NÈY

Remède par excellence contre les Affections Biliéuses; Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibillieuses du Dr Nèy et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans tout cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif **DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.**

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

Magasin du Bon Marche

ÉTABLI EN 1877,

Dans l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon-Marché pour leurs

Marchandises Sèches

— Au Nos. 29 et 43 —

RUE DE LA CASCADE

Toujours en mains un assortiment considérable de Marchandises Sèches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jeannettes, Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Livre.

ESCOMPTE TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité en

Flours, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail.)

À un plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

FUMEZ LE

CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention au Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, et su l'apprecier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada ce cigare ne contient que du **PUR TABAC DE LA HAVANE**. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil **FRATERNEL**.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

EDOUARD MALHOT,

Membre de la succursale No. 101.

JOS. DALBEC

SELLIER

Rue Cascades, St-Hyacinthe,

Spécialité: Harnais fins, attelages simples et doubles.
Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à prix défiant toute compétition.

—Nous avons résolu d'accorder des conditions spéciales à ceux de nos abonnés qui payeront leur abonnement d'ici au 1er octobre prochain. Les nouveaux soucripteurs qui prendront l'abonnement d'ici à la même date, auront aussi droit à des conditions de faveur : de plus, sur demande, nous sommes en mesure de fournir gratuitement tous les numéros parus.

L'ADMINISTRATION.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme *l'Écho*, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand-Président.

LA C. M. B. A.

La situation au Canada

IV

En cherchant à obtenir une juridiction séparée, le Grand Conseil du Canada ne faisait que se servir d'un privilège que lui accordait la constitution. En refusant cette demande, le Conseil Suprême, lui, n'a fait que ce que la Constitution lui donnait le droit de faire. Au point de vue légal la position se trouve la même et le Conseil du Canada n'a pas plus le droit de se sentir lésé parce qu'on lui a refusé sa demande que le Conseil Suprême, parce qu'une telle demande lui a été présentée.

Mais il est de ces cas, curieux disons-le, où on peut, tout en restant à l'abri de la loi, commettre les injustices les plus criantes. Le cas actuel en est-il un ? et si oui, lequel des deux partis a, par son action, causé un tort ? Les deux Conseils s'étant, tout en prenant chacun une attitude tout-à-fait opposée l'une à l'autre, tenus dans les limites légales, il s'en suit que le cas présent est bien l'un de ceux où l'on a dû se servir d'un privilège accordé par la Constitution pour faire valoir une cause qui n'était pas juste. Alors quel est le parti, ou plutôt le Conseil qui a eu tort ? C'est là la question que chacun de vous, chers lecteurs et frères, avez intérêt à résoudre actuellement ; car ne l'oublions pas, les seuls à souffrir de ces différends entre les administrateurs que nous nous sommes choisis, les

seuls à souffrir, ce sont vous, les membres de la C. M. B. A.

Si, par suite d'actions motivées par l'intérêt personnel, les officiers de nos Conseils sont cause que la C. M. B. A. perd son prestige social, si, parce que quelques ambitieux ou des personnes animées de sentiments par trop arbitraires, mettent de côté le grand but de charité chrétienne de notre Association, celle-ci devient un corps désuni et sans force, qui en souffre ? C'est vous, c'est moi. — Si notre belle association, par suite de disputes et de guerres intestines, finit par n'être plus ce qu'elle est aujourd'hui, grande, forte, puissante qui en souffrira ? toujours ses membres.

L'intérêt de la C. M. B. A., est en jeu sur cette question ; l'intérêt de la C. M. B. A. c'est l'intérêt de chacun de ses membres en particulier. Voyons donc d'abord quelles raisons portèrent le Conseil du Canada à demander la séparation, puis nous examinerons les raisons qui firent que le Conseil Suprême refusa cette demande. En comparant ensuite ces différentes raisons, nous essaierons d'en arriver à une conclusion, savoir : Lequel des deux Conseils a commis un tort.

Les raisons allégués par le Conseil du Canada, pour obtenir la séparation, ont toujours été les mêmes, avec cette différence pourtant que, à chaque convention, quelques-unes de ces raisons avaient disparues, grâce au grand désir, dont n'a cessé de faire preuve le Conseil Suprême de faire disparaître tout sujet de grief pour le Conseil du Canada. Ainsi, nous voyons le Conseil du Canada alléguer que le fait d'être obligé de se procurer tous blancs, livres etc. du Conseil Suprême lui fait encourir une forte dépense, pour frais de douane et de transport ; aussitôt le Conseil Suprême accorde la permission au Conseil du Canada de faire faire en Canada l'impression de tous ces blancs, etc.

Plus tard, le Conseil du Canada exprime la crainte qu'il adienne des cas où il serait nécessaire de recourir aux tribunaux, et alors il serait devenu presque impossible, du moins très coûteux d'aller plaider aux Etats-Unis ; le Conseil Suprême, s'empresse de s'engager à défendre, devant les tribunaux du Canada, toutes causes intentées contre le Conseil du Canada ; Puis, afin de bien légaliser la chose, le Conseil Suprême consent à permettre l'incorporation au Canada de notre Conseil.

Les raisons apportées à la demande de séparation se trouvaient donc réduites à trois :

1° Il nous faut payer un fort montant en

Commission sur les argents transmis et reçus du Conseil Suprême, montant que nous économiserions si nous étions séparés.

2° Le taux de mortalité aux Etats-Unis est plus élevé qu'au Canada, partant nous payons plus que nous paierions si nous étions séparés.

3° Le Conseil Suprême ne traite pas le Conseil du Canada avec justice.

Ce sont ces raisons qui, seules, formèrent le sujet de la discussion sur la question lors de la dernière convention à Montréal.

Remettons à un prochain article, l'examen des arguments opposés à ceux-ci par le Conseil Suprême et leur comparaison.

JUSTIN.

UNION ST-JOSEPH

DIMANCHE, 13 SEPTEMBRE.

Présidence de B. O. Béland, écr., Président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, le rapport de la dernière séance est approuvé.

Le rapport financier pour le mois d'août est soumis, lu et approuvé.

M. J. A. Cadotte donne ensuite avis qu'il propose, pour être voté conformément aux derniers règlements, que l'art XVIII, section 3^{me} des dits Règlements se lise : Tout membre bien portant et résidant dans les limites civiles de la cité de St-Hyacinthe, au village La Providence ou à St-Joseph, est tenu d'assister aux funérailles du Sociétaire décédé dans les dites limites, sous peine d'une amende de 25 cents, par le seul fait d'absence et sans appel, à moins de maladie ou d'absence certifiée de ces lieux.

Conformément à l'avis qui en avait été donné à la dernière séance, les règlements suivants sont lus, proposés et déclarés adoptés avec le concours des succursales.

1° Les officiers sont : 1° Président, 2° Premier vice-président, 3° Deuxième vice-président, 4° Un Secrétaire-archiviste, 5° Un secrétaire-trésorier, 6° Un commissaire-ordonnateur ; de plus, pour chaque succursale, six directeurs et neuf pour le Comité Central.

2° La nature des affaires à traiter impose à tous les membres, dans leur intérêt, l'obligation d'assister aux assemblées de la société les jour et heure à ce fixés, chacun à l'endroit dont il relève. Personne ne peut prétendre ignorance des décisions ou résolutions prises le concer-

nant, ni des dispositions réglementaires y adoptées. L'assistance sera obligatoire, sous peine d'une amende de 10 cents, pour les seules assemblées semestrielles d'avril et d'octobre, aux jour et heure déterminés par la section précédente.

Du consentement unanime de l'assemblée, on revient ensuite sur l'ordre du jour, élection et installation des officiers, pour faire le choix, immédiatement, de trois nouveaux directeurs, en vertu de l'art V de la Constitution tel que amendé. MM. Louis Cordeau, A. J. Coté et Dominique Lapiere sont déclarés élus à l'unanimité des voix.

Sur proposition à cet effet, il est ensuite résolu 1° que M. le président soit chargé de vouloir bien faire annoncer chaque fois, aux messes du matin, la convocation de membres pour assemblées régulières mensuelles ou extraordinaires.

2° Que cette assemblée approuve et ratifie la résolution du Comité de Régie en date du 10 septembre courant, à l'effet que l'Union St-Joseph s'adressera, à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir certains amendements à sa chartre d'incorporation.

Après les autres affaires de routine et la récitation des prières accoutumées, l'assemblée s'ajourne.

ASSEMBLEES

La réunion générale des membres, à époques fixes et dans toutes les conditions de solennité que les circonstances permettent de lui donner, est un des moyens les plus efficaces de procéder aux Sociétés de secours mutuel une considération extérieure de nature à attirer l'attention sur elle et, partant, à solliciter des adhésions.

Nous savons des Sociétés qui interdisent aux étrangers l'assistance aux assemblées générales régulières ou convoquées : nous croyons que cette rigueur n'est pas de mise.

Il est convenable, au contraire, de laisser voir à tous comment la Société est administrée et comment les choses se passent. La foi, dans l'ordre des choses temporelles, se commande mieux de visu que par affirmation.

Comme question de fait, on ne peut pas nier non plus que les assemblées et surtout les démonstrations publiques sont suivies d'un certain nombre de présentations. On ne peut

nier que des étrangers, venus pour connaître la Société dans laquelle ils avaient l'intention, encore indécise, de demander leur admission, ont été convaincus, et en grand nombre, d'en faire partie. Nous osons même affirmer que le nombre des adhésions ainsi gagnées est en raison de la solennité ou même du simple décorum qu'on y déploie.

Les assemblées générales sont consacrées à l'expédition de certaines affaires dont la Société s'est réservée la décision ou à l'approbation pure et simple de l'administration générale des affaires confiées à des officiers pour, par eux, être réglées conformément aux règlements de la dite Société.

Dans tous les cas, les officiers doivent à leurs électeurs, un rapport fidèle et une réponse directe à toutes les interpellations.

A la suite de ces assemblées, il est très à propos de donner aux délibérations une publicité qui est le plus puissant moyen de propagande. C'est un moyen certain, sinon infaillible, d'attirer à soi et de populariser nos sociétés de secours mutuel.

TRAVAIL CONSCIENCIEUX

Un ouvrier connu pour travailler en conscience, obtiendra facilement des conditions plus avantageuses, et verra nécessairement son salaire s'élever : il n'est point de patron qui ne fasse volontiers des sacrifices pour avoir, au nombre de ses coopérateurs, un homme à qui l'on peut se fier. Cet ouvrier-là gagnera toujours autant qu'un autre, souvent plus qu'un autre.

" Il se sera fatigué davantage, " dit le travailleur infidèle, erreur : le nombre d'heures est exactement le même pour le bon ouvrier et pour le mauvais ; et le soir, son sommeil ne sera ni moins profond ni moins bienfaisant que le leur. A-t-on jamais vu que les nonchalants, ceux qui perdent du temps, aient une plus belle santé, des membres plus dispos, des couleurs plus fraîches, que les hommes qui se fatiguent selon leur devoir ? Sont-ils plus robustes ? prolongent-ils plus longtemps leurs jours ? Non, et c'est le contraire qui arrive. Le travail soutenu, pourvu qu'il ne soit pas excessif, ne nuit jamais à la santé ; et le travail consciencieux la favorise, en entretenant la paix de l'âme et ce contentement intérieur qui a une si heureuse influence sur la conservation des forces vitales.

Quant à l'homme qui fait un mauvais emploi des heures, ces heures ne lui procurent aucun délassement ; il sera plus fatigué, j'ose le dire, que s'il les avait consciencieusement employées. D'ailleurs, le moment arrivera, je le lui prédis, où il sera connu pour ce qu'il est et traité selon ce qu'il vaut. Il aura beau se tenir sur ses gardes, tôt ou tard il se trahira lui-même et se fera connaître pour un homme qui n'a ni application ni bon vouloir ; on n'aura pas besoin d'une longue épreuve : il suffira qu'on le surveille une seule fois dans un des moments où il croit n'être pas observé. C'est en vain que, lorsqu'on examine de plus près qu'à l'ordinaire son ouvrage et qu'on le surveille lui-même avec une attention défiante, il semble se récrier en se donnant les airs de la vertu indignée ; on ne cesse de le guetter ; on réussit enfin, on le surprend ou négligeant ou gâchant son ouvrage. Le voilà remercié, il faut qu'il sorte ; et il ne rentrera pas, parce qu'il a un défaut dont il est facile de se préserver, mais dont il est presque impossible de se guérir ; car c'est une véritable lèpre que la paresse ; elle ne cesse de s'étendre.

Je sais bien que, dans ce cas, il s'agit rarement d'une paresse réelle, et que, si cet homme avait travaillé pour son propre compte, il aurait travaillé avec ardeur ; c'est donc quelque chose de pire que de la paresse, c'est de la mauvaise foi ; mais enfin, mauvaise foi ou paresse, c'est toujours un vice ; et quiconque s'abandonne volontairement à un seul vice est bientôt en proie à tous les autres. Quand le diable, dit un proverbe flamand, tient un homme par un cheveu, il a bientôt l'homme tout entier.

La sépulture des suicides

Sous ce titre, nous lisons dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris :

On a posé récemment, à la Sacrée-Congrégation du Saint-Office, la question de savoir s'il était permis de donner la sépulture ecclésiastique aux suicides et de célébrer pour eux des funérailles solennelles.

La Sacrée-Congrégation, répondant à cette question, rappelle d'abord la loi générale :

" Il n'est pas permis de donner la sépulture ecclésiastique à ceux qui se tuent par désespoir ou par colère, *ob desperationem vel iracundiam*, et non point par folie, s'ils n'ont pas donné avant la mort des signes de repentir, "

Elle examine ensuite les trois hypothèses possibles :

1° Quand il y a certitude au sujet de la colère ou du désespoir, la sépulture ecclésiastique doit être refusée ;

2° Quand il y a certitude au sujet de la folie, qu'on donne la sépulture ecclésiastique avec la solennité des obsèques.

3° Quand le doute subsiste touchant la question de savoir si quelqu'un s'est donné la mort par désespoir ou par folie, on peut accorder la sépulture ecclésiastique, mais en refusant les solennités des obsèques.

Voilà une décision qui, bien observée est de nature à supprimer bien des abus et bien des scandales.

L'ÉGLISE ROMAINE

Qu'elle est grande l'Eglise romaine, soutenant toutes les Eglises, portant le fardeau de tous ceux qui souffrent, entretenant l'unité, confirmant la foi, liant et déliant les pêcheurs, ouvrant et fermant le ciel ! qu'elle est grande encore une fois lorsque, pleine de l'autorité de saint Pierre, de tous les apôtres, de tous les conciles, elle en exécute avec autant de force que de discrétion les salutaires décrets !

Sainte Eglise Romaine, mère des Eglises et de tous les fidèles, Eglise choisie de Dieu pour unir ses enfants dans la même foi et dans la même charité, nous tiendrons toujours à ton unité par le fond de nos entrailles.

Si je t'oublie, Eglise romaine, puissé-je m'oublier moi-même ! que ma langue se sèche et demeure immobile dans ma bouche, si tu n'es pas toujours la première dans mon souvenir, si je ne te mets pas au commencement des cantiques de réjouissance !

BOSSUET.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charrues, cribles, semeuses, moulins à faucher, moissonneuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses, chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Jean Maynard

Jean Maynard était connu partout pour marin honnête et intelligent. Une après-midi d'été, il était pilote d'un steamer qui se rendait de Détroit à Buffalo. A cette époque il était rare que ces steamers eussent à bord des chaloupes de sauvetage. Le capitaine voit une épaisse fumée s'élevant du bas du vaisseau. Il crie de suite à Simpson d'aller voir ce que c'est. Simpson revient pâle comme un drap et s'écrie :

— Le bâtiment est en feu ! Au feu ! au feu !

Tous les passagers se mettent à l'œuvre : on jette en vain des seaux d'eau sur l'incendie qu'alimente une grande quantité de résine et de goudron.

— Combien y a-t-il d'ici à Buffalo ?

— Sept milles.

— Dans combien de temps serons-nous rendus ?

— Dans trois quarts d'heure, si nous gardons la même vitesse

Le capitaine conseille aux passagers de se rendre à l'avant du vaisseau, tous s'y jettent. Jean Maynard reste au gouvernail, les flammes l'entourent, la fumée le suffoque.

Le capitaine lui crie avec son porte-voix Jean Maynard !

— Oui, oui, monsieur !

— Etes-vous au gouvernail ?

— Oui.

— De quel côté va le navire ?

— Au sud-est.

— Dirigez-le vers le sud-est, et gagnez le rivage.

Quelques instants après, le capitaine lui crie de nouveau : Pouvez-vous tenir bon cinq minutes de plus ?

— Oui, avec le secours de Dieu, répond Jean Maynard.

Ses cheveux blancs grillent sur son crâne, une de ses mains est mise hors de service ; un genou sur l'estrade, ses dents et sa main vaine sur la roue, le vieillard demeure ferme comme un roc.

Le navire accoste, tout l'équipage est sauvé et Jean Maynard tombe mort sur le pont des flammes.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Le renard et le chien

Certain renard, habile escroc,
Sortait d'un poulailler, nanti d'un maître coq
Quand un matin du voisinage
Vient par malheur lui fermer le passage.
Impossible de fuir : il fallait filer doux ;
" Ah ! vous voilà, voisin ; j'allais chez vous
" De mon butin vous offrir le partage.
" Vous vivez sous les lois d'un fermier chiche
[et dur :
" Nous sommes seuls, et le secret est sûr.
" — La probité n'est jamais seule, "
Répond le chien sans hésiter.
Après cette leçon et pour la compléter
Il l'étrangle d'un coup de gueule.

PROVERBES

— Contre tous ceux qui la calomnient, l'enchaînement ou la trahissent, l'Église catholique a, depuis dix-huit siècles, une victoire et une vengeance assurées. Sa vengeance est de prier pour eux, et sa victoire est de leur survivre.

— Le premier pas vers le bien, c'est de ne point faire le mal.

— La fortune ne change pas les hommes, elle les démasque.

— On ne peut servir le prochain qu'en s'exposant à son ingratitude.

— La société serait une chose charmante si l'on s'intéressait les uns aux autres.

— Les conseils des vieillards sont comme le soleil d'hiver, éclairant sans réchauffer.

— L'entretien des vertus est fort aisé, celui des vices fort coûteux.

— Les gens qui sont pressés de parler n'ont presque jamais rien à dire ; la pensée et les idées supposent un premier travail de l'intelligence.

— C'est par l'esprit qu'on s'amuse, mais c'est par le cœur qu'on ne s'ennuie pas.

— Calme tes désirs brûlants ; en modeste convive, assieds-toi au banquet de la vie, et ne demande point ce qui n'est point sur la carte.

— L'homme ne doit pas être jugé d'après la situation qu'il occupe, mais par la façon dont il s'en acquitte, et rien n'est si beau qu'un grand citoyen dans une condition modeste.

— Quand les hommes se plaignent de ne pas réussir et d'avoir bien des mécomptes dans la

vie, c'est leur faute : car s'ils apportaient au bien l'ardeur qu'ils mettent au mal, ils seraient capables des plus grandes choses.

— Lorsqu'on arrive dans la vie à une condition heureuse et paisible, il est sage de ne pas vouloir aller au-delà. Si l'on a l'imprudence d'aller plus loin, la raison troublée perd son équilibre. Qui est assez fort pour rester modéré et prudent au milieu des enivresments d'une fortune trop rapide ? On se penche, on est pris de vertige et l'on tombe dans l'abîme.

— Le meilleur moyen d'être plus fort que les méchants, ce n'est pas de les vaincre mais de les éviter.

— Où serait le mérite si tout ce dont nous avons besoin nous arrivait sans peine ? C'est la gloire de l'homme de vaincre les difficultés semées sur sa route. Les plus grands hommes sont précisément ceux qui ont vaincu les plus grandes. Donc, la difficulté n'est pas une raison pour s'abstenir. Tout ce qui est difficile n'est pas impossible.

— Quand on est disposé à prendre tout en mauvaise part, non seulement on ne cherche pas à se garantir des aventures désagréables, mais même on éprouve une certaine joie d'insensé à les attendre. On est dispensé par là d'avoir du courage, ce qui coûte toujours, et on croit avoir le droit de se plaindre, ce qui est un plaisir comme un autre pour les méchants caractères.

— Quand on va commettre une mauvaise action, on a toujours dans l'âme quelque coin où grondent des pleurs mystérieuses, souvent puériles, mais quelquefois salutaires.

LE CURÉ DE PORT-JOLI

NOUVELLE

Quand l'abbé Desmazes vint à Port-Joli, l'église tombait en ruines.

Sur les deux colonnes du portail et sur les murs de la façade, de vieux mandements restaient collés, près des récentes affiches municipales ou judiciaires. Par le carreau brisé d'une des hautes fenêtres du monument, un sorbier abritait, sous la voûte sacrée, ses branches aux fruits mûrs. Des hirondelles avaient

fait leur nid dans la lanterne du dôme et à l'intérieur du temple, que les paroissiens désertaient ; la masse s'était attachée aux statues des saints et saintes.

Cet abandon avait eu pour cause une querelle survenue entre le curé et le maire de la commune—querelle de clocher que Mgr l'évêque avait tranchée en privant Port-Joli de pasteur.

Le maire s'était écrié :

—Qu'il soit fait selon votre désir, monsieur, Port-Joli se passera de soutane.

Et, en effet, la population avait oublié le chemin de l'église ; les jeunes gens se mariaient sans le secours du prêtre ; les enfants ne recevaient plus le baptême ; les morts allaient sans une halte, de leur lit au cimetière ; on ne voyait plus au printemps, sur le quai, à l'époque de la première communion, des petites filles en robe blanche : — seuls, quelques fidèles se rendaient encore, les jours de fête, au village voisin, pour y remplir leurs devoirs pieux.

Cette désertion, cependant, émut l'autorité spirituelle et monseigneur l'évêque pensa qu'elle compromettait le salut des âmes, et afin de ramener vers la maison de Dieu, les brebis égarées de son troupeau épiscopal, il confia à l'abbé Desmazes la cure de Port-Joli.

L'abbé Desmazes, à cette époque, avait cinquante-deux ans, était grand et fort, libre d'allure et de langage, comme la plupart des religieux qui ont appartenu au corps des aumôniers de la flotte.

Parfois, en décrivant avec sa canne un moulinet rapide, il disait que deux bandits ne l'effrayeraient point. L'expression de son regard indiquait alors qu'il ne connaissait pas, en effet, les sensations de la peur.

Quand les marinières le virent sur le quai, avec sa douillette râpée, son vieux chapeau, ses souliers à clous, ils lui reconurent " l'air bon enfant."

Les premiers jours de son installation, l'abbé Desmazes ne s'occupa d'eux, non plus que des autres habitants de la ville. Sa messe dite, il se mettait en marche pour

aller chez les châtelaines d'alentour solliciter des offrandes.

—Je crains bien, lui répondait-on, que tous vos efforts demeurent inutiles.

—Donnez toujours, répliquait l'abbé Desmazes.

Et les châtelaines donnèrent, et l'abbé Desmazes commença son œuvre.

Au bord de la Seine, un homme regardait, oisif, décharger un chaland de charbon.

—Tu ne travailles pas, toi ? lui dit le prêtre.

—Pour travailler, faudrait d'abord avoir de l'ouvrage.

—J'en ai pour toi Veux-tu balayer l'église ?

—Balayer l'église !.. Combien que vous donnez ?

—Huit sous par heure, si tu viens demain à sept heures.

L'homme, trouva, le lendemain à sept heures, l'abbé Desmazes dans la sacristie.

—Par où dois-je commencer ? demanda-t-il.

—Attends.. nous cherchons après la messe....

—Pour lors, je reviendrai.

—Non, reste on prendra le vin blanc ensemble.

Après le balayeur, il embaucha des vitriers pour remettre les carreaux des fenêtres ; des peintres pour laver la façade de l'édifice ; des maçons pour faire les raccords. Dix ouvriers travaillaient sous sa direction et s'en allaient vantant partout sa générosité, sa bonne humeur, son esprit de tolérance.

Un samedi, il leur dit :

—Je n'oblige personne à entrer dans l'église, mais demain, comme on distribuera une brioche à tous les assistants, vous pouvez avertir vos femmes et vos enfants, si vous en avez..

Les ouvriers, avec leurs femmes et leurs enfants, vinrent recevoir la brioche ; quelques-uns même, touchés des paroles très simples que le curé leur adressait, se plurent à entendre l'office le dimanche suivant.

L'élan était donné. Un matin du mois de juin, l'abbé Desmazes eut la joie de célébrer un mariage, et quelques jours après la consolation de bénir les dépouilles mortelles d'un des boulangers de la ville. Le boulanger, comptant grand nombre d'amis, beaucoup de personnes entourèrent son cercueil à l'église. Le curé de Ports-Joli écrivit à son évêque : "La mission que Votre Grandeur m'a confiée est difficile, mais je travaille toujours mes parpaillots et je ne désespère pas de les convertir."

Maintenant, il cherchait le moyen d'enseigner aux petits les vérités évangéliques.

—L'ouverture du catéchisme aura lieu jeudi prochain, à trois heures, avait-il annoncé en chaire.

Personne n'étant venu :

—J'ai pensé, mes très chers frères, dit-il plus tard, que l'heure choisie par moi pour le catéchisme ne vous convenait point. Le catéchisme aura lieu à une heure après-midi. Les enfants, à la sortie de l'école, devront se rendre au presbytère, où ils trouveront un déjeuner confortable. Les exercices auront lieu ensuite.

Un déjeuner ! confortable !! tous les jeudis !!!

Les gens de Port-Joli n'hésitèrent plus. Il en vint même des communes voisines pour solliciter les leçons—et le fricot—de l'abbé Desmazes.

Un vieux du pays—le père Vian—restait insensible à toutes ces largesses et continuait à prêcher l'athéisme aux mariniers du rivage.

L'abbé Desmazes connaissait bien le père Vian. Il n'ignorait point que le bonhomme avait provoqué la retraite de l'ancien curé de Port-Joly et qu'il était encore à quatre-vingt deux ans un très actif apôtre de la libre pensée.

—Si j'avais ce vieux, pensait-il, toute la ville serait avec moi.

Comme il revenait un soir par les bois du château de la Floriette, le prêtre rencontra le père Vian.

—Bonjour l'ami.

—Serviteur, monsieur.

—Et vous êtes toujours en brouille avec le bon Dieu.

—Le bon Dieu ?... connais pas.

—Pourtant il vous connaît, lui. Il connaît aussi votre petite-fille Marguerite Vian et son fiancé Charles Poncelet.

—Marguerite !... Charles Poncelet !... répéta le paysan. Eh bien ! puisque vous savez tant de choses, vous devriez savoir que ces enfants s'aiment, et qu'ils seraient heureux ensemble, si les Poncelet n'exigeaient par trois cent écus de dot et vous savez comprendre que s'il y avait un bon Dieu, il ne priverait pas un pauvre bonhomme comme moi, du bonheur de les voir unis.

—L'avez-vous au moins appelé à votre secours, ce bon Dieu que vous ne connaissez pas.

—Appelé à mon secours ? des bêtises tout ça. Donc, si vous avez besoin de clients pour votre Eglise, voyez ailleurs monsieur.

Et il prit un sentier, à droite, tandis que l'abbé Desmazes poursuivait son chemin par la grande route.

Des semaines s'étaient écoulées ; le curé continuait à faire appel aux libéralités des chatelains de la paroisse tandis que la petite fille du père Vian se lamentait de ne pouvoir épouser Charles Poncelet.

—Ah ! grand-père ! grand-père ! disait-elle en pleurant.

—Que veux-tu faire, petiot, répondait le bonhomme, que veux-tu faire, puisque nous sommes des gueux ?

Il se lamentait chaque jour avec elle, chaque jour aussi, seul, dans les bois, sur les quais, dans les rues.

Une fois même, comme il était assis sur un talus devant l'église, et que, par le portail ouvert, il regardait la grande croix d'or du maître autel étinceler sous les chauds rayons du soleil :

—Ah ! monsieur le bon Dieu, gramma-t-il, si vous êtes aussi puissant, qu'on le

dit, vous devriez bien avoir pitié d'un pauvre vieux.

L'abbé Desmazes passait :

—Vous parliez ? dit-il.

—Moi ?... non.

Mais le prêtre avait entendu et, le lendemain, le bonhomme recevait un billet de mille francs dans une enveloppe sur laquelle étaient écrits ces mots : "De la part de monsieur le Bon Dieu."

Alors, le vieux alla trouver l'abbé Desmazes au presbytère. Il avait mis pour la circonstance, sa blouse neuve en lustrine bleue bordée de blanc, et son chapeau de forme haute.

—Je le connais maintenant, vot' bon Dieu, dit-il très ému. Vous le remerciez pour moi, monsieur le curé, en attendant que je le remercie moi-même, chez lui, le jour du mariage de ma petite-fille.

Et le jour du mariage de Marguerite avec Charles Poncelet, le vieux Vian ne prêchant plus l'athéisme—l'abbé Desmazes vit son église remplie de fidèles quand il se retourna, la main droite levée pour dire :

—Que le Seigneur soit avec vous !

—Gloire vous soit rendue, ô Seigneur, prononça le grand père.

HENRY MOREL.

Chronique locale

—Les hommes, membres de l'Association *Ste-Famille* se réunissaient en grand nombre, jeudi matin, à l'Evêché. Le but de cette réunion était de présenter à M. l'abbé J. S. H. Brunault, ex-directeur de l'association et vicaire de la cathédrale, l'expression de leurs regrets avec leurs souhaits de bonheur à l'occasion de son départ pour Rome.

Une adresse a été lue et présentée au nom de tous par M. le Dr. J. H. L. St-Germain, avec deux magnifiques cadeaux consistant en un très beau bréviaire et une pipe en écume de mer.

—Comme le semestre expire le premier octobre prochain et que le Secrétaire-trésorier aura beaucoup à faire pour préparer le rapport général de ce semestre, on voudra bien ne pas ou-

blier de lui faire tenir, dans les délais réglementaires, les rapports de Succursales et tous autres renseignements dont il pourrait avoir besoin.

Ces rapports, dans les termes du Règlement, doivent être envoyés au dit Secrétaire-trésorier, dès le premier lundi du mois, sous peine d'une amende encourue par le seul fait de non envoi. Cette amende, à l'avenir, pourrait bien être imposée aux négligents sans crier gare.

—Plusieurs amis personnels de M. Ed. Mallette, avocat, se portaient à sa rencontre, lundi soir, à son arrivée de Montréal. On se rendit ensuite à l'hôtel Yamaska, où après quelques mots de bienvenue, on lui présenta un riche cadeau consistant en un superbe pot-à-l'eau en argent avec son plateau de même métal. M. Mallette a paru sensible à cette marque d'estime de la part de ses anciens amis et, ceux qui le connaissent n'en seront pas surpris, à su les remercier en termes les plus heureux. On prit ensuite congé pour permettre au héros de la fête l'accomplissement d'autres devoirs d'amitié.

—Comme nous l'avons annoncé déjà, le Cercle Catholique, de cette ville, donnera en représentation mardi soir "Le forçat de Rochefort" suivi de la charmante et spirituelle opérette "Une minute trop tard."

—M. Jos. Leduc, de cette ville, vient d'entreprendre la pose d'une couverture en métal à la résidence que M. M. Aucier vient de faire construire à St-Hilaire.

—Des voleurs se sont introduits chez M. Ls Brunelle, dans la nuit de samedi, brisant portes et meubles, mais sans rien emporter.

—M. A. M. Beauparlant, avocat, est allé à Sherbrooke cette semaine pour réclamer au nom de ses clients, les trois cents acres de terre promis aux pères de douze enfants.

—Les élèves du séminaire étaient en liesse, lundi, à l'occasion de leur retraite terminée dimanche.

—M. Thomas Larue vient de vendre à M. Ed. Labonté, boulanger de cette ville, tous les accessoires de sa boutique, y compris chevaux et voitures. M. Labonté continuera de livrer le pain à domicile, à ses anciennes pratiques comme à celles de M. Larue, en vertu de cet arrangement, M. T. Larue devra laisser notre ville sous peu, pour les Etats-Unis où il a l'intention de s'établir.

—La Cie du Pacifique Canadien a résolu de reconstruire sa gare à St-Joseph ; les travaux sont même commencés déjà. La nécessité de

cette innovation se faisait sentir et le public voyageur en saura reconnaître l'importance par un encouragement plus particulier.

—M. l'abbé Bruneau est parti pour Nicolet qu'il laissera dimanche pour se rendre à Rome.

—M. Sylva Clapin est parti mardi pour l'Europe où il séjournera environ quatre mois.

—Une dizaine de nos concitoyens ont gagné des montants variant de \$10 à \$50, au dernier tirage de la loterie nationale.

—M. P. A. Foisy, ci-devant boulanger, puis employé chez MM. Séguin et Lalime depuis quelques années, va résider à St-Antoine où il succédera, comme boulanger, à M. Palardy ; ce dernier a résolu de se livrer exclusivement à la culture.

—Le prochain terme de la Cour Supérieure s'ouvrira jeudi prochain, le 1er octobre.

—On annonce qu'un jeune artiste peintre de cette ville, M. Jos. Richer, s'est chargé de faire subir une toilette générale aux décors de notre scène. Cette innovation est certainement de nature à attirer la foule pour mardi soir, à la soirée du Cercle Catholique.

—M. M. A. Leost & Cie, déjà acquéreurs du magasin de ferronneries de M. Prosper Lapiere, viennent d'acheter aussi celui de M. C. H. Forté à des conditions très avantageuses. C'est l'intention de M. Leost & Cie, croyons-nous de continuer à exploiter le commerce de ferronneries à l'endroit ci-devant occupé par M. C. H. Forté, coin des rues Cascades et St-Hyacinthe où les chalands pourront se procurer à des prix exceptionnels tous les objets de ferronneries dont ils pourraient avoir besoin.

—M. Michel Bousquet, commerçant de grains, fait remplacer le magasin qu'il occupait, rue Mondor, par une nouvelle construction qui sera mieux approprié aux besoins de son commerce.

—On est à poser, en face de l'église paroissiale, une jolie clôture en fer. Ce sera un ornement pour la place de l'église et pour la ville. Cette amélioration manquait à l'avenue Girouard. Il restera encore à faire disparaître la clôture en planche qui déguise tant la façade du monastère du Précieux-Sang.

—Ne pas manquer de visiter la magnifique exposition de savons à la pharmacie du Dr St-Germain. D'une qualité supérieure et d'un prix très bas, ces savons sont incomparables pour la toilette. S'en assurer soi-même.

—Il nous a fait plaisir de constater que M. H. Bernier, ploumier de cette ville, a fourni

la plus grande partie des tuyaux et autres accessoires en grès, à la corporation, pour les divers canaux construits dans le cours de l'été. M. Bernier a obtenu le contrat sur la seule recommandation de ses prix de vente et malgré une concurrence très vive.

—Les travaux pour le dessèchement de la Savanne, à St-Dominique, sont terminés pour cette année depuis vendredi soir. Ces travaux seront repris l'an prochain pour être continués pendant les quatre années à suivre, si rien n'empêche.

—Nous apprenons que le fameux cheval "Black Prince" a remporté le prix des courses au parc Lépine, jeudi.

—Dans une cause entre Delle Joséphine Turcotte contre Delle Marguerite Dufili pour assaut, la plainte a été renvoyée, par M. le Recorder Sicotte. M. Fontaine représentait la plaignante, M. Gustave Beaugard défendait l'accusée.

ECHOS

—La cité de St-Hyacinthe, l'Union St-Joseph, les municipalités de la Côte St-Louis et de Maisonneuve demandent, par l'entremise de la "Gazette Officielle" de Québec, certains amendements à leurs chartes.

—La "Gazette du Canada" annonçait, la semaine dernière, la nomination de l'honorable Alexandre Lacoste, sénateur, comme Juge en Chef de la Cour du Banc de la Reine, *vice* Sir A. A. Dorion, décédé ; de l'hon. Jonathan Sexton Campbell Wurtele, l'un des juges de la Cour Supérieure, comme Juge assistant de la Cour du Banc de la Reine pour le terme qui s'est ouvert à Montréal le 15 septembre courant ; de l'hon. John Ross, sénateur, comme président du Sénat.

—Aux derniers examens pour admission à l'étude de la médecine, il y avait 17 candidats de Québec et 25 de Montréal.

—Une édition extraordinaire de la "Gazette Officielle", proclame que le Lieutenant-Gouverneur a nommé les juges Jetté, comme président, Baby et Davidson comme commissaires pour s'enquérir de l'affaire de la Baie des Chaleurs avec faculté d'employer greffiers, sténographes et autres employés qui pourront être requis et faire rapport d'après minutes imprimées de leurs délibérations. La Commission pourra siéger dans

la ville de Québec ou ailleurs en cette province, si les fins de la justice l'exigent.

—Le *People's Bank* d'Halifax vient d'établir une agence à Fraserville. M. Jean Taché, qui était gérant à Edmundston, devient gérant de la nouvelle succursale. Nos félicitations à M. Taché qui est fort bien connu à St-Hyacinthe.

—Mgr l'Archevêque de Montréal bénira, le 4 octobre prochain, la première pierre du nouvel hospice des Petites Sœurs des Pauvres, coin des rues Dorchester et des Seigneurs.

—Le nombre des élèves au collège de Lévis est d'au delà de 330.

—Le cardinal Manning a lancé une lettre pastorale recommandant aux pères de famille d'élever leurs enfants suivant les principes de la plus stricte tempérance.

—Dans l'affaire de St-Pie, dommages malicieux à la propriété, le jugement a été comme suit :

La plainte contre Gauthier est renvoyée avec dépens ; celle contre le jeane Duclos est également renvoyée, mais sans frais. La sentence est suspendue pour six mois contre l'accusé St-Onge qui est cependant condamné de suite à payer les dommages causés.

—Mgr. J. Vertin, évêque de Marquette, était de passage à Montréal il y a quelques jours, d'où il devait se rendre à Rome. Le diocèse de Marquette comprend toute la haute péninsule du Michigan : sa population est de 51,000 âmes dont 41,000 Canadiens-Français, desservis par, actuellement, 25 prêtres parlant le français. Mgr Vertin a été sacré évêque le 14 septembre 1879.

—Comme exemple d'abondance cette année, on cite le fait que M. J. Jodoin, de St-Théodore d'Acton, a récolté 116 minots de blé d'une semence de 5 minots.

—Un nommé Ulric Dulude a été arrêté la semaine dernière, à Chambly Canton, pour le vol d'un cheval appartenant à M. Ouellette, hôtelier à St-Césaire. Ce cheval avait été vendu à Montcal, à un marchand d'occasion de la rue Craig. Au moment de son arrestation, le prisonnier était en possession d'un autre cheval et voiture qu'il avait loué au fils du sous-chef Lapointe. Devant le magistrat, il a plaidé coupable à la première accusation.

—On organise, au Vatican, un congrès international qui se tiendra en 1892, à Fribourg, Suisse, dans le but d'organiser une union démocratique et catholique européenne.

—Une enquête a été tenue, la semaine dernière à Stanfold, Cantons de l'Est, sur le corps de Joseph Gagnon décédé dans les circonstances extraordinaires suivantes : Le défunt étant malade depuis quelque temps, commit l'imprudence de se confier à un charlatan ambulante et sans diplôme, lequel lui administra prises et pilules en plus de l'avis suivant : " Vous aurez bien mal au cœur, puis vous rendrez beaucoup, et enfin vous serez guéri. " La prédiction s'accomplit à la lettre, quant aux vomissements, et aussi—le malade étant mort trois heures après—se trouva être radicalement guéri. Le juré a refusé de laisser faire l'examen du corps en déclarant que le nommé J. Gagnon est mort d'une maladie dont il souffrait depuis longtemps. L'affaire en restera là si le coroner ne s'adresse pas au Procureur-général.

—L'ex-père Hyacinthe a toutes les audaces. Il travaille actuellement à la formation d'un clergé national, c'est-à-dire, qui serait sous le contrôle exclusif de l'Etat : des évêques et des curés qui seraient nommés par le gouvernement.

—La semaine dernière, à Montréal, un cocher en état d'ivresse et conduisant son attelage à une allure immodérée, frappa M. Léopold Le-compte qui traversait en ce moment la rue Craig : étourdi et violemment renversé par le choc, le malheureux blessé fut conduit, sans connaissance, à l'hôpital Notre-Dame où il expira quelques minutes avant minuit. Le fauteur de l'accident, nommé Hector Dufresne et âgé de 20 ans a été arrêté et conduit au poste de police, sous l'accusation de négligence coupable. La victime était employée au bureau du *Monde* comme traducteur.

—Le Pape a adressé une lettre au clergé catholique d'Allemagne pour l'engager à combattre énergiquement la pratique du duel.

—Un riche propriétaire de New-York se propose de dépenser la somme de quatre millions pour la construction, en acier, d'une maison à 26 étages et contenant plus de mille bureaux. Sur le toit, à une hauteur de 300 pieds, il sera construit un magnifique jardin.

—Un train vient de faire l'essai d'une vitesse qui n'a jamais encore été égalée. Une distance de 436 milles a été parcourue en 439 minutes y compris les arrêts, soit plus d'un mille à la minute.

—Le Pape a reçu, la semaine dernière, dans le vestibule de St-Pierre, un premier groupe vêtus, la plupart, comme des ouvriers en mar-

chés et au nombre d'environ 2,000. Le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, qui était à leur tête, a donné lecture d'une adresse à laquelle le Pape a répondu pendant vingt-cinq minutes, après quoi il est rentré dans ses appartements en bénissant les pèlerins prosternés sur son passage.

—Quatre steamers venant d'Europe ont débarqué, la semaine dernière, au Barge Office de New-York, 2,048 immigrants dont plus de 600 juifs russes à peine vêtus et sans argent, qu'on renverra probablement par le même "Steamer" qui les a amenés.

—Plus de cinquante immigrants juifs sont arrivés par le dernier vapeur océanique. On a arrangé, sur les quais, pour ces malheureux, des lits faits avec des toiles en guise de matelats et couvertures. Plusieurs enfants étaient à peine vêtus.

—Un congrès international pour discuter les causes des accidents, la responsabilité des patrons et les meilleurs moyens à prendre pour prévenir ces accidents, s'est réuni la semaine dernière à Berne, en Suisse.

—L'exposition de la Sainte-Tuniqu, à Grèves, se terminera le 4 octobre. On croit que le nombre des pèlerins aura atteint, à cette époque, le chiffre de deux millions.

—Un baril de whiskey *vide* a fait explosion, un jour de la semaine dernière, dans une rue de New-York et deux petits garçons en ont reçu de si graves blessures qu'ils en mourront. Si un baril de whisky américain produit de si désastreux effets après qu'il est vidé, que ne peut-il pas faire quand il est plein.

—Le gouvernement italien avait d'abord songé à interdire le congrès catholique convoqué à Rome pour cette semaine ; mais il est revenu sur sa décision, paraît-il.

—On dit que Léon XIII va prochainement convoquer à Rome plusieurs prélats américains éminents pour discuter la condition et les besoins de la religion en Amérique.

—Un congrès Catholique, qui vient de se terminer en Belgique, a voté une adresse au Pape par laquelle il fait l'éloge de la lettre encyclique sur la question Sociale et se prononce énergiquement pour le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

—On remarquait dernièrement chez un fermier des environs de Valenciennes, France, le magnifique état des chevaux. Le cultivateur s'empressa de donner sa recette. Après le la-

bour, il ramasse le chiendent, et loin de le brûler, il le lave et le mêle avec le foin qu'il donne aux chevaux. En quinze jours on s'aperçoit des effets de son alimentation. L'essai est à la portée de tous.

—Plusieurs journaux de Rome semblent convaincus que la guerre est imminente en Europe.

—Le Pape est à préparer une Encyclique pour condamner l'agitation qui se fait présentement en Italie par les partisans du divorce.

—87 Chinois sont passés à Ottawa s'en retournant en Chine. Quelques-uns sont des marchands qui vont faire des achats : le plus grand nombre sont des ouvriers ayant fait leur petit magot qui retournent se fixer dans le céleste empire.

—Autrefois, c'est-à-dire au commencement de ce siècle, l'homme des champs était à la charrue, la femme à l'étable, le garçon à la grange, la fille filait, et les comptes étaient payés.

Aujourd'hui le mari est au village, la fille au piano, la femme en satin, le garçon au latin et les comptes sont à régler.

—Jules Grévy, l'ancien président de la République Française dont nous avons annoncé la mort sur un numéro précédent, est revenu à l'Eglise Catholique comme cette vieille et illustre Bourgeoise à laquelle il appartenait. En face d'une mort aussi chrétienne, les catholiques du monde entier demanderont à Dieu de lui pardonner les nombreux actes de faiblesse et les errements dont il s'est rendu coupable pendant sa longue carrière. N'est-ce pas lui, entra-t-il autres méfaits, qui a sanctionné toutes les lois odieuses qui ont chassé le Christ et le prêtre de l'école.

Les funérailles ont eu lieu à Mont-sous-Vaudrey, lieu de sa naissance, dans l'église catholique qui n'a jamais vu un cortège funèbre aussi imposant.

—Une panique épouvantable, dans laquelle plusieurs personnes ont été tuées ou blessées, s'est produite à Jacksonville, Floride, dans un temple protestant de nègres connu sous le nom d'Harmony Baptist Church.

Le temple est situé sur la limite extrême de la ville, et cinq cents personnes environ s'y étaient réunies pour assister à un service religieux spécial. Or, pendant le service, les lumières, par suite du mauvais état des tuyaux à gaz, ont commencé à vaciller et à baisser. Les nègres, très superstitieux, ont pris aussitôt cet

incident pour un présage de mauvais augure, et quelques-uns se sont levés pour sortir.

Sur ces entrefaites, toutes les lumières se sont éteintes, et quelques fidèles, plus effrayés que les autres, se sont mis à crier : " La fin du monde ! Voici la fin du monde ! Le jugement dernier va commencer ! " En même temps tous se sont précipités vers les portes, escadant les bancs et foulant impitoyablement aux pieds des malheureux qui tombaient ou qui étaient renversés dans la bousculade.

Une personne a été tuée ; trois ont été mortellement blessées et vingt très grièvement.

Variétés

Scène nocture.

—Un vénérable pochard tourne autour de l'obélisque en se cramponnant aux barreaux de la grille, qu'il empoigne l'un après l'autre.

Au bout de quelques minutes de cet exercice rotatoire, ce cri de désespoir profond s'échappe de sa poitrine :

—Les misérables !... Ils m'ont enfermé !

—Z... a la musique en horreur.

L'autre soir, il arrive au cercle en disant :

—Je viens de faire ma partie dans un quatuor.

Stupéfaction générale.

—Un tel a joué du violon. Chose du violoncelle et Machin de la contrebasse.

Eh bien, et toi, de quoi donc as-tu joué ?

—...Des jables, parbleu !

—A une belle-mère qui revient de l'enterrement de son genre :

Il me semble que vous n'avez pas beaucoup regret de sa mort ?

La bonne dame avec un accent profond :

Jé l'ai assez regretté de son vivant.

—Mystère du cœur féminin :

Une jeune veuve se lamente sur le mausolée de son époux déréglé, récemment décédé :

Il me reste une consolation, fait-elle, je sais maintenant où il passe son temps.

—Qu'a donc ce garçon ? il a l'air préoccupé.

—Il y a un terrible mystère dans sa vie.

—Ah !

—Oui, il a reçu un coup de pied au der..., une nuit, et n'a jamais su qui le lui avait donné.

Ça devait être une vengeance occulte.

—Un mot de bébé :

—Puisque mes dents vont tomber, dis, ma-

man, qui donc m'en mettra d'autres..... Est-ce un dentiste ?

—Le bon Dieu, mon enfant.

—Mais puisqu'on ne le voit pas.

—Il enverra son petit Noël.

—Oh ! merci. Je ne veux pas mettre toute une nuit ma bouche dans la cheminée.

—Madame X... à un journaliste :

—Oui, je sais que vous faites des nouvelles à la main dans les journaux. Mais comme elles ne sont pas signées, comment peut-on les reconnaître ?

—Oh ! rien de plus facile, madame, toutes les meilleures sont de moi !

—Toto, à qui son père refuse quelque chose, se roule par terre en poussant des cris affreux.

—Crie, mon garçon, dit le père, ça m'est bien égal.

Et il lit tranquillement son journal.

Toto s'arrête.

—Eh ! bieu, pourquoi re brailles-tu plus ?

—Mais, fait Toto, puisque tu ne m'écoutes pas !.....

—Ce qui pourrait être le comble de l'avarice.

—Comme ce mor sieur parle bas.

—C'est un avare,

—Je ne comprends pas.

—Si, il est tellement avare qu'il ne veut même pas donner de la voix.

—Une amusante scène de voyage dans la *Caricature* :

Un monsieur tire un excellent cigare de sa poche et, au moment de l'allumer, croit devoir demander la permission à son voisin.

D'un geste, il lui désigne son cigare, et de sa voix la plus insinuante :

—Vous permettez, monsieur. ?.....

Le voisin, prenant le cigare et faisant un profond salut :

—Avec plaisir, monsieur.

Et il l'allume tranquillement à la barbe de l'infortuné fumeur, qui justement n'avait que ce cigare-là.

—Entendu aux courses de Longchamps :

Un gommeux à Taupin—Quel cheval que ce Bariolet ! Il gagne tout ce qu'il veut.

Taupin, froidement—Eh bien ! vous me croirez si vous voulez : il est venu à Paris en sabots.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

ALFRED MARQUETTE

Meublier et Gourneur

(Rue Cascade, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confection de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPECIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

109 RUE CASCADES.

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes,
à des prix exceptionnellement avantageux.

Soies, Velours, Pluchés, Dentelles, Broderies,
Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc,
Se Tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement
d'hommes défient toute compétition.

C. ROY & Co

Commerçant de Crains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les Fromageries

—Tels que :—

Colon, Présure, Couleur, Moules
grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Que.

Joseph Morin

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST - HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de
marchandises, stock de printemps.

TOUJOURS EN MAINS :

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE
En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union
St-Joseph qu'il représente, comme Agent, plusieurs Compagnies
d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il
compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe
Citizens, Hartford & National.

Bureau : No. 9—Rue St-Denis
ST-HYACINTHE.

OSCAR LAMOUREUX

ARCHITECTE

De Construction en Pierre, Brique et Bois

SPECIALITÉ :

Ouvrages en Ciment, Fournaies,
Fours, etc.

H. N. BERNIER

Poser d'appareils de Chauffage, d'Éclairage,
de Bains, etc.

Cabinets d'aisance, Eviers (Sinks) etc., etc.
D'après les systèmes les plus perfectionnés.

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

125, Rue Cascade
SAINT-HYACINTHE.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

116 Rue des Cascades, Batisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges,
argenteries, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel et
acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

Librairie du Sacre-Cœur S. BOURGEOIS

Tapisseries ! Décorations de plafonds ! Bordures !

Nous venons de recevoir directement des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor, St-Hyacinthe.

GROS ET DÉTAIL.

BRODEUR FRÈRES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs,

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

À L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

Docteur Eng. St-Jacques

MÉDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES

Marchandises de nouveautés.

POELES DE TOUTES SORTES, FOURNAISES, ETC

Courroies en cuir pour Engins.

JOSEPH HERBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

154 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c., &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudières à sucre, bassin pour sucreries, etc.

Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

L'ABIETINE

Est le meilleur remède connu pour

Toux, le RHUME, la BRONCHITE, la

CONSUMPTION, la GRIPPE, etc.

Prix : 25c

DÉPOT À ST-HYACINTHE

Dispensaire de St Hyacinthe

Dr J. H. L. ST-CERMAIN.

“ L'ÉCHO ”

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé, pour le compte de ses propriétaires, par
Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité
St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.